

# 4 — Mes avantages

Mes solutions logement	44
Mes facilités de circulation	45
L'Action Sociale - Optim'services	46
Mon plan d'épargne de groupe (PEG)	46
Pour aller plus loin	47



## Mes solutions logement

L'Agence Logement SNCF, service interne rattaché à la DRH Groupe, met à disposition des agents toute une palette d'offres et de services pour répondre à leur besoin « logement » :

Offres locatives :

- La Garantie Logement en Île-de-France (nouveaux embauchés franciliens)
- La location temporaire
- La location pérenne (logements sociaux, à loyers intermédiaires ou libres).

Offres accession (pour la résidence principale) :

- L'accession libre, Bouygues Immobilier, frais de notaire offerts
- L'accession aidée, soumis à plafonds de ressources
- Une offre de financement privilégiée « Prêt SOFIAP Avantage + SNCF ».

Aides financières :

- Aide aux nouveaux embauchés en hébergement temporaire
- Aide aux nouveaux embauchés en logement pérenne
- Aide sur quittance (salariés en difficultés financières)
- Aides 1% logement.

L'Agence Logement SNCF est l'interlocuteur unique pour toutes les solutions de logement.

Pour plus d'informations, faire une demande..., rendez-vous sur le site <https://e-logement.sncf.fr>

[Les aides au logement](#)



[Site e-logement](#)



### Focus Q

#### La garantie Logement en Île-de-France

La SNCF a mis en place une Garantie Logement pour les nouveaux embauchés en Île-de-France en poste depuis moins de 6 mois.

Dans cette région, où il peut être difficile de se loger, l'Agence Logement SNCF propose, dans un délai maximum de 4 mois et à moins de 20 km du lieu de travail :

- une offre de logement à prix attractif si vous êtes non-cadre
- un accompagnement à la recherche de logement si vous êtes cadre.

Pour plus d'informations, vérifier votre éligibilité à ce dispositif, faire votre demande, connectez-vous sur le site <https://e-logement.sncf.fr>



## Mes facilités de circulation

Les salariés peuvent emprunter gratuitement les lignes SNCF, hors train à réservation obligatoire (TGV Inoui et Ouigo), grâce à une carte de libre circulation, le « Pass Carmillon ». Ils disposent également d'un nombre annuel de dispenses de paiement de la réservation pour les TGV Inoui et les Ouigo.

La famille du salarié (sous réserve de déclaration à son Agence Paie et Famille avec justificatifs) peut également bénéficier de réductions. Ces facilités de circulation sont destinées à un usage privé et de loisirs. Les voyages à caractère commercial et lucratif ou professionnels sont interdits. Des facilités de circulation internationales peuvent aussi être accordées aux salariés.

[Facilités de circulation](#)



[Site mes facilités de circulation digitalisées](#)



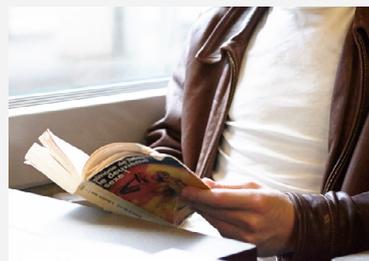
### Focus Q

#### Les facilités de circulation pour mes ayants droit aujourd'hui dématérialisées

- le conjoint (époux, concubin, partenaire de Pacs...) bénéficie de 90 % de réduction sur l'ensemble des lignes SNCF et de 16 cases de voyages par an permettant d'emprunter les trains en ne payant que la réservation ;
- les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la libre circulation et ne paient que la réservation ;
- de 12 à 21 ans (28 ans pour les étudiants), ils bénéficient des mêmes avantages que le conjoint du salarié ;
- les parents et grands-parents, ainsi que ceux du conjoint du salarié, bénéficient de quatre cases de voyage par an, ce qui ne les dispense pas de payer la réservation si nécessaire.

#### Le remboursement des frais de transport en commun

L'entreprise prend en charge 75 % des frais de transport en commun, en Île-de-France et en Région.



## L'Action Sociale – Optim'services

### Des offres d'accompagnement pour tous les salariés, à tous les moments de la vie

Vous vous posez des questions à l'occasion de la prise d'un nouveau poste ? Vous attendez un heureux événement et vous vous demandez à quelles aides financières vous pouvez accéder ? La recherche d'un mode de garde (Prim'Enfance), l'orientation scolaire des enfants...? Vous aidez un proche âgé, malade ou handicapé au quotidien et vous avez besoin d'un soutien ? Vous êtes retraité(e) et cherchez à adapter votre logement pour vous maintenir à domicile ?

Pour aller plus loin



### Des ressources et des moyens dédiés pour vous simplifier la vie

Nos équipes de travailleurs sociaux, présents sur tout le territoire se positionnent comme accompagnateurs et facilitateurs. Après une phase d'écoute préalable, indispensable pour comprendre votre besoin, ils étudient avec vous les solutions envisageables. Ils peuvent s'appuyer sur des structures et des dispositifs mobilisables au cas par cas, pour vous apporter une réponse sur-mesure. Saviez-vous par exemple que deux résidences SNCF vous accueillent toute l'année, si vous ressentez le besoin de faire une pause, vous ressourcer ou prendre du recul ?

Retrouvez le guide de l'Action Sociale



Des offres sur-mesure pour les parents, des spécialistes de l'enfance et de l'adolescence à votre service

Nous vous accompagnons vous et vos enfants jusqu'au début de l'âge adulte, dans leur scolarité, leurs projets ou leurs difficultés aux :

- Centres d'Orientation Scolaire et Professionnelle (COSP),
- Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP).

Et pour les futurs parents, vous informer sur les modes de garde, selon votre situation, vous pouvez accéder à :

- L'Indemnité de Garde par Assistante Maternelle (IGAM) ou
- La Garde d'Enfant en Dépannage (GED).

Pour joindre l'Action Sociale du lundi au vendredi :  
0 800 20 66 20 (Service & appel gratuits)  
ou [action.sociale@sncf.fr](mailto:action.sociale@sncf.fr)



## Mon plan d'épargne de groupe (PEG)

Site Amundi

La SNCF propose à ses salariés (ayant plus de trois mois d'ancienneté), un dispositif d'épargne salariale leur permettant de constituer une épargne personnelle disponible à horizon cinq ans. L'entreprise accompagne leur épargne par un versement complémentaire pouvant atteindre 300 € brut par an et prend en charge les frais de tenue de comptes.



Afin d'en bénéficier pour la première fois, connectez-vous sur [amundi-ee.com](https://amundi-ee.com).

## Pour aller plus loin

### Mes aides et allocations familiales supplémentaires

Selon sa situation familiale, le salarié peut percevoir de la part de la SNCF des aides et allocations :

- Tout salarié, sous réserve qu'il assume la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants, peut bénéficier de l'allocation familiale supplémentaire. Versée mensuellement, son montant correspond à la classe du poste du salarié.
- L'indemnité de mode de garde, versée par l'Action Sociale, qui offre une participation pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.



### Mes solutions d'hébergement en cas de déplacement

Dans 50 résidences Orfea en France ou auprès de plus de 3 000 hôtels en Europe, Orfea propose des solutions d'hébergement attractives, à prix négociés, pour les déplacements professionnels des salariés.

Ces derniers peuvent également bénéficier d'une offre loisirs les week-ends et les vacances scolaires, dans les résidences en France, sous certaines conditions.

[Allocations  
familiales  
supplémentaires](#)



[Orfea](#)



[Politique  
voyages](#)

